

25-09-30DB102WH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 30 septembre 2025

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

24 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION

OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

**Objet : Suppression
d'un poste d'adjoint au
Maire**

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à Madame Isabelle LEMAIRE OREC
Monsieur Olivier SABRE à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

Absents : Monsieur Dimitri DUQUENNE, Monsieur Bruno WILLERON, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°102/129 – 09/2025

Objet de la délibération : Suppression d'un poste d'adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-10 et suivants ;

Vu la délibération n°68/71 du Conseil municipal du 15 juin 2025 fixant le nombre d'adjoints au maire à huit ;

Vu la délibération n°69/71 du Conseil municipal du 15 juin 2025 relative à l'élection des adjoints ;

Vu le décès de Michel DEHAENE en date du 29/08/2025, 3ième adjoint au maire ;

Considérant que le siège de 3ième adjoint au maire est laissé vacant ;

Considérant qu'il a été proposé au Conseil municipal de supprimer le poste d'adjoint au maire laissé vacant ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de fixer** le nombre d'adjoints au maire à sept au lieu de huit ;
- **décide** de supprimer le siège d'adjoint laissé vacant sachant que les autres adjoints remontent d'un rang dans l'ordre du tableau ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



La Secrétaire de séance,
Francine MOURIKS

Objet de la délibération : Suppression d'un poste d'adjoint au Maire

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le

Publié ou notifié le

Le Maire,

Dorothée BERTRAND

